

Commune de Vernines

Procès-Verbal

Séance du 15 Janvier 2026

L' an 2026, le 15 Janvier à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 08/01/2026, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de BONY Martine, Maire.

Etaient Présents : Mme BONY Martine, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Sandrine, RANDANNE Caroline, MM : MILLIROUX Julien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Etai(en)t Absent (s) : Absent(s) ayant donné procuration : M. BEAUDONNAT Luc à Mme BONY Martine
Absent(s) : M. FERRY Denis

A été nommé(e) secrétaire : M. VOUTE Benjamin

Quorum : 6 présents sur 8 afférents au Conseil municipal

Ordre du Jour :

- Approbation du PV de la dernière séance
- Restes à Réaliser
- Demande de Subvention 2026 : DETR et FIC
- Questions Diverses

DÉLIBÉRATIONS :

n°2026_001 - Travaux 2026 : Demande de Subvention DETR 2026

Madame le Maire rappelle le programme de travaux projeté en 2026 et les devis estimatifs.

Rénovation des bâtiments communaux :

Mairie (Toiture et isolation) pour un montant de 75 569,14 € HT, soit 90 682,97 € TTC

Ancienne Maire Ecole (Toiture et isolation) pour un montant de 52 752,72 € HT, soit 63 303,26 € TTC

Voirie Communale :

Route de la Garde pour un montant de 7 324,00 € HT, soit 8 788,80 € TTC

Route de Chanlard pour un montant de 10 855,50 € HT, soit 13 026,60 € TTC

Madame le Maire propose de solliciter des subventions au titre de la DETR 2026 sur les deux projets, dans le cadre de la fiche n°2 Bâtiments Communaux et de la fiche n°16 Grosses Réparations de Voirie.

Le plan de financement prévisionnel pour les travaux de rénovation des bâtiments communaux s'établit comme suit :

DEPENSES INV.

Travaux Rénovation des bâtiments	128 321,86 € HT
TOTAL DEPENSES INV.	128 321,86 € HT

RECETTES INV.

DETR 2026 sollicitée	38 496,56 €
FIC 2026 sollicité	51 328,74 €
Région 2026 sollicitée	12 832,19 €

Autofinancement de la Commune	25 664,37 €
TOTAL RECETTES INV.	128 321,86 €HT

Le plan de financement prévisionnel pour les travaux de Voirie Communale s'établit comme suit :

DEPENSES INV.

Travaux Grosses Réparation de Voirie	18 179,50 €HT
TOTAL DEPENSES INV.	18 179,50 €HT

RECETTES INV.

DETR 2026 sollicitée	5 453,85 €
FIC 2026 sollicité	7 271,80 €
Autofinancement de la Commune	5 453,85 €
TOTAL RECETTES INV.	18 179,50 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux projeté en 2026 tel qu'exposé ci-dessus,
- Décide que les travaux de rénovation des bâtiments communaux sont à prioriser sur les travaux de voirie,
- Demande à Madame le Maire de déposer deux demandes de subvention dans le cadre de la DETR programme 2026,
- Approuve les plans de financement tel qu'exposés ci-dessus,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer les dossiers de demande de subvention.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Après réception en Sous-Préfecture d'Issoire, le 20/01/2026

Après mise en ligne, le : 21/01/2026

n°2026_002 - Travaux 2026 : Demande Subvention FIC 2026

Madame le Maire rappelle le programme de travaux projeté en 2026 et les devis estimatifs.

Rénovation des bâtiments communaux :

Mairie (Toiture et isolation) pour un montant de 75 569,14 € HT, soit 90 682,97 € TTC

Ancienne Maire Ecole (Toiture et isolation) pour un montant de 52 752,72 € HT, soit 63 303,26 € TTC

Voirie Communale :

Route de la Garde pour un montant de 7 324,00 € HT, soit 8 788,80 € TTC

Route de Chanlard pour une montant de 10 855,50 € HT, soit 13 026,60 € TTC

Madame le Maire propose de solliciter des subventions au titre du FIC 2026 sur les deux projets.

Le plan de financement prévisionnel pour les travaux de rénovation des bâtiments communaux s'établit comme suit :

DEPENSES INV.

Travaux Rénovation des bâtiments	128 321,86 €HT
TOTAL DEPENSES INV.	128 321,86 €HT

RECETTES INV.

FIC 2026 sollicité	51 328,74 €
DETR 2026 sollicitée	38 496,56 €
Région 2026 sollicitée	12 832,19 €
Autofinancement de la Commune	25 664,37 €
TOTAL RECETTES INV.	128 321,86 €HT

Le plan de financement prévisionnel pour les travaux de Voirie Communale s'établit comme suit :

DEPENSES INV.

Travaux Grosses Réparation de Voirie	18 179,50 €HT
TOTAL DEPENSES INV.	18 179,50 €HT

RECETTES INV.

FIC 2026 sollicité	7 271,80 €
DETR 2026 sollicitée	5 453,85 €
Autofinancement de la Commune	5 453,85 €
TOTAL RECETTES INV.	18 179,50 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux projeté en 2026 tel qu'exposé ci-dessus,
- Décide que les travaux de rénovation des bâtiments communaux sont à prioriser sur les travaux de voirie,
- Demande à Madame le Maire de déposer deux demandes de subvention dans le cadre du FIC programme 2026,
- Approuve les plans de financement tel qu'exposés ci-dessus,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer les dossiers de demande de subvention.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Après réception en Sous-Préfecture d'Issoire, le 20/01/2026

Après mise en ligne, le : 21/01/2026

n°2026_003 - Travaux 2026 : Demande de Subvention Région 2026

Madame le Maire rappelle le programme de travaux projeté en 2026 et les devis estimatifs.

Rénovation des bâtiments communaux :

Mairie (Toiture et isolation) pour un montant de 75 569,14 € HT, soit 90 682,97 € TTC

Ancienne Maire Ecole (Toiture et isolation) pour un montant de 52 752,72 € HT, soit 63 303,26 € TTC

Madame le Maire propose de solliciter des subventions auprès de la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Le plan de financement prévisionnel pour les travaux de rénovation des bâtiments communaux s'établit comme suit :

DEPENSES INV.

Travaux Rénovation des bâtiments	128 321,86 €HT
TOTAL DEPENSES INV.	128 321,86 €HT

RECETTES INV.

Région 2026 sollicitée	12 832,19 €
FIC 2026 sollicité	51 328,74 €
DETR 2026 sollicitée	38 496,56 €
Autofinancement de la Commune	25 664,37 €
TOTAL RECETTES INV.	128 321,86 €HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le programme de travaux projeté en 2026 tel qu'exposé ci-dessus,
- Demande à Madame le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la région Auvergne-Rhône Alpes,
- Approuve le plan de financement tel qu'exposés ci-dessus,
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour assurer l'exécution des présentes décisions et déposer les dossiers de demande de subvention.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Après réception en Sous-Préfecture d'Issoire, le 20/01/2026

Après mise en ligne, le : 21/01/2026

QUESTIONS DIVERSES :

→ Approbation du PV de la séance du Conseil Municipal du 11/12/2025

à l'unanimité

→ Résultats Budgétaires

Présentation des résultats budgétaires de l'année 2025.

Séance levée à: 21:15

Procès-Verbal arrêté le 18/02/2026

Le Président
BONY Martine, Maire



Le Secrétaire
M. VOUTE Benjamin